



## Rapport d'évaluation de la demande de catégorie B, sous-catégories 3.11, 3.13

**N° de la demande :** 2019-1368  
**Demande :** Modifications aux étiquettes de produits – Nouveaux ravageurs  
Modifications aux étiquettes de produits – Précautions  
**Produit :** BAS 154 U ST  
**Numéro d'homologation :** 33252  
**Ingrédient actif (i. a.) :** *Bacillus subtilis* souche BU1814, *Bacillus amyloliquefaciens*  
souche MBI600  
**Numéro de document de l'ARLA : 3060368**

### Objectif de la demande

L'objectif de la présente demande était d'ajouter le ravageur *Fusarium* spp. à l'étiquette du BAS 154 U ST et de modifier les énoncés de stabilité de l'entreposage figurant sur l'étiquette du produit de six mois à 4 °C à 24 mois à 20 °C.

### Évaluation chimique

On a fourni des données pour appuyer un intervalle d'entreposage pour le BAS 154 U ST pendant une période maximale de 24 mois lorsque le produit est entreposé à 20 °C. Aucun autre renseignement n'est nécessaire pour remplir la base de données sur la caractérisation et l'analyse des produits pour le BAS 154 U ST.

### Évaluations de la santé et de l'environnement

Aucune évaluation de la santé et de l'environnement n'était requise pour cette demande.

### Évaluation de la valeur

Les résultats des essais d'efficacité ainsi que les justifications scientifiques ont été examinés pour appuyer la revendication de suppression partielle des maladies des semences et des semis causées par *Fusarium* spp. sur le soja. D'après les renseignements sur la valeur fournis, la revendication de suppression partielle de la pourriture de racine, de la fonte des semis avant et après l'émergence, de la brûlure des semis et de la pourriture de racine causée par *Fusarium* spp. sur le soja est appuyée du point de vue de la valeur. Le BAS 154 U ST offrira un produit supplémentaire aux agriculteurs pour gérer les maladies des semences et des semis sur le soja.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation de l'information fournie et l'a trouvé suffisante pour ajouter le *Fusarium* spp. sur l'étiquette du BAS 154 U ST et pour modifier les énoncés de stabilité de l'entreposage sur l'étiquette à 24 mois à 20 °C.

## Références

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Référence</b>
2977939	2019, Product Profile and Proposed Use Pattern BAS 154 U ST, DACO: M1.2
2977940	2018, Storage Stability on BAS 154 01 U, DACO: M2.11
2977979	2019, BAS 154 U ST and Velondis Plus - fungicide seed treatments for use in Crop Subgroup 6C, and soybean., DACO: 10.1, M10.3.1, M10.3.2.1, M10.3.2.2, M10.4.1, M10.4.2, M10.4.3, M10.4.4
2977980	2019, Field studies in support of the petition to register products containing <i>Bacillus subtilis</i> strain BU1814 and <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> strain MBI 600 as seed treatments on soybean and Crop Subgroup 6C Crop Subgroup 6C Trial Reports, DACO: M10.2.2
2977981	2019, Field studies in support of the petition to register products containing <i>Bacillus subtilis</i> strain BU1814 and <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> strain MBI 600 as seed treatments on soybean and Crop Subgroup 6C Soybean Trial Reports, DACO: M10.2.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9